



		Dose: 3 Kg/ha							
Vitesse du disque		250	400	600	1000	1700	2500	2650	2800
Largeur de travail (m)		3	6	9	12	15	18	21	24
Position des pales		2,5	2,5	2,5	2	2	2	2	2
Vitesse (km/h)	10	15	16	17	19	20	22	23	24
	11	15	16	18	19	21	22	24	25
	12	15	17	18	20	22	23	25	26
	13	15	17	19	20	22	24	26	28
	14	15	17	19	21	23	25	27	29
	15	15	17	20	22	24	26	28	30
	16	16	18	20	22	24	26	29	31
	17	16	18	20	23	25	27	30	32
	18	16	18	21	23	26	28	31	33
	19	16	19	21	24	26	29	32	34
	20	16	19	22	24	27	30	33	35
	21	16	19	22	25	28	31	33	36
	22	16	19	22	25	28	31	34	37
23	17	20	23	26	29	32	35	39	
24	17	20	23	26	30	33	36	40	
25	17	20	24	27	30	34	37	41	
		Dose: 4 Kg/ha							
Vitesse du disque		250	400	600	1000	1700	2500	2650	2800
Largeur de travail (m)		3	6	9	12	15	18	21	24
Position des pales		2,5	2,5	2,5	2	2	2	2	2
Vitesse (km/h)	10	15	17	19	21	22	24	26	28
	11	15	17	19	21	23	25	27	29
	12	16	18	20	22	24	26	29	31
	13	16	18	20	23	25	28	30	32
	14	16	18	21	24	26	29	31	34
	15	16	19	22	24	27	30	33	35
	16	16	19	22	25	28	31	34	37
	17	16	20	23	26	29	32	35	38
	18	17	20	23	26	30	33	36	40
	19	17	20	24	27	31	34	38	41
	20	17	21	24	28	32	35	39	43
	21	17	21	25	29	33	36	40	44
	22	17	21	25	29	33	37	41	46
23	18	22	26	30	34	39	43	47	
24	18	22	26	31	35	40	44	48	
25	18	22	27	32	36	41	45	50	
		Dose: 5 Kg/ha							
Vitesse du disque		250	400	600	1000	1700	2500	2650	2800
Largeur de travail (m)		3	6	9	12	15	18	21	24
Position des pales		2,5	2,5	2,5	2	2	2	2	2
Vitesse (km/h)	10	16	18	20	22	25	27	29	32
	11	16	18	21	23	26	28	31	33
	12	16	19	22	24	27	30	33	35
	13	16	19	22	25	28	31	34	37
	14	17	20	23	26	29	33	36	39
	15	17	20	24	27	30	34	37	41
	16	17	21	24	28	32	35	39	43
	17	17	21	25	29	33	37	41	44
	18	17	22	26	30	34	38	42	46
	19	18	22	26	31	35	39	44	48
	20	18	22	27	32	36	41	45	50
	21	18	23	28	33	37	42	47	52
	22	18	23	28	33	38	44	49	54
23	19	24	29	34	40	45	50	56	
24	19	24	30	35	41	46	52	57	
25	19	25	30	36	42	48	53	59	



DE SANGOSSE

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Conditions générales :

Les valeurs de réglages des épandeurs et des micro granulateurs sont données à titre indicatif.

En effet le comportement des granulés anti-limaces est susceptible de varier en fonction des conditions météo (taux d'hygrométrie en particulier). L'expérience montre par ailleurs que, les épandeurs électriques du marché peuvent, eux aussi, présenter des variations importantes dans leur fonctionnement même en adoptant les mêmes réglages. Pour éviter que les doses appliquées et l'homogénéité des répartitions ne diffèrent de celles souhaitées, DE SANGOSSE recommande à chaque utilisateur de vérifier la validité des réglages adoptés.

POUR LE CONTRÔLE DES LIMACES ET DES ESCARGOTS EN CULTURES PLEIN CHAMP MAGISEM PROTEC® contient un répulsif pour la faune sauvage et domestique

MAGISEM PROTEC® : AMM 2130084 délivrée le 29 Mai 2013
Appât granulé (GB) contenant 40g/kg de Métaldéhyde

Usage : Traitements généraux*Traitement du sol*mollusques, escargots
Dose d'emploi : 4 kg/ha

CONDITIONS D'EMPLOI

4kg/ha localisé au niveau du sillon
4kg/ha en mélange à la semence

Cultures de plein champ

Cultures	Stades des cultures
Céréales (Blé, orge, avoine, seigle, triticale)	Localisé au semis
Cultures oléagineuses (Lin, pavot, sésame, tournesol, colza, soja, moutarde, coton, citrouille, carthame, bourrache, lin bâtard, chanvre, ricin) autres oléagineux à l'exception des cacahuètes	Localisé au semis
Betterave sucrière, betterave fourragère, betterave rouge, navet	Localisé au semis
Mais, maïs doux, sorgho, millet	Localisé au semis
Prairies	Localisé au semis (dernière application au plus tard 49 jours avant mise en pâture)
Gazon de graminées	Localisé au semis

APPLICATIONS

Intervention au semis : Type d'application et objectifs :

- MAGISEM PROTEC® ne peut faire l'objet que d'une seule application par culture.
- MAGISEM PROTEC® peut être appliqué soit dans la raie de semis, à proximité des graines qu'il va protéger, soit sur le rang de façon à protéger le coléoptile ou l'hypocotyle au moment de son apparition à la surface du sol.

Interventions après le semis :

Les traitements en plein, réalisés avant ou après semis, et avec des produits autorisés pour ce type d'usage, restent possibles. Ils sont recommandés en situation de forte pression limaces. Ils doivent s'intégrer dans le cadre d'un programme d'applications destiné à protéger la culture pendant toute sa période de sensibilité.

Quantités appliquées : les quantités appliquées (cumul de plusieurs passages) ne doivent pas excéder 17.5kg/ha/an (soit 700 grammes de matière active/ha/an).

Modalités de mise en œuvre et matériels utilisés : Les applications de MAGISEM PROTEC® peuvent être réalisées soit dans le cadre d'un mélange à la semence, soit dans le cadre d'une application séparée à l'aide d'un microgranulateur.

Le mélange doit être effectué en amont du semis, en utilisant des matériels qui permettent de réaliser un excellent brassage entre les graines et les semences.

L'emploi d'un microgranulateur est requis pour les semis de maïs, de tournesol et de betteraves. Dans ce cas, il faut positionner les granulés au mieux en choisissant de les appliquer soit dans la raie de semis, soit sur le rang, soit en mixant les deux options (Cf Recommandations d'Emploi)

NB : les tableaux de réglages des microgranulateurs sont disponibles sur le site www.tds-expert.com.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- Porter des gants en nitrile pendant le chargement et l'application
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu
- Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C
- Conditions des applications localisées dans le sillon :

Les applications de MAGISEM PROTEC® dans le sillon sont conseillées lorsque les conditions d'implantation de la culture ne permettent pas de bien recouvrir les semences (semis en conditions motteuses, semis directs, semis avec résidus de culture, sillons mal refermés, etc...). Dans ces situations, les limaces sont capables de s'attaquer directement aux organes végétatifs souterrains compromettant ainsi la levée.

• **Evaluation de la pression des limaces :**

La décision d'appliquer un anti-limaces doit résulter de l'observation du ravageur. La mise en évidence de la présence des limaces peut se faire de différentes façons ; DE SANGOSSE recommande l'emploi de pièges à limaces et le suivi d'un protocole précis (disponible sur le site www.tds-expert.com).

• **Détermination de la dose à appliquer :**

Les anti-limaces fonctionnent par ingestion, la dose doit donc découler du nombre de ravageurs à contrôler.

Distributeur, détenteur de l'homologation :
De Sangosse SAS - BP 5 - F47480 Pont-du-Casse
France - 05 53 69 36 30

www.desangosse.fr



DE SANGOSSE

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**